



Propriétaire réclame dédommagement abusif: 2000? pour un plafond

Par Sabrina31

Bonjour à tous,

J'aimerais avoir des conseils et de l'aide pour régler un litige avec mon ex'baillieur. J'ai loué un logement, qui m'a été donné dans un état peu correct. Beaucoup de poussières et de saleté. Les murs sont en crépis blanc, et suite à une dégradation naturelle ils se sont un peu jaunis. L'unique chose à déplorer est un plafond de cuisine taché (qui doit faire 3m2).

Mon ex bailleur me réclame plus de 2000? de dédommagement de caution, et l'a d'ailleurs retenu. Je lui ai envoyé une lettre lui rappelant qu'il n'avait pas le droit et que le montant était injustifié, car c'est une usure naturelle. Il veut reprendre les murs, je comprends pour le plafond de la cuisine mais pas du tout pour le reste. Les murs sont passés de B a P, l'unique commentaire est cette tâche.

Je n'ai pas de protections juridiques, mais j'ai fait recours à des associations de défenses qui m'aident mais cela prend du temps. Visale étant notre garant, il a déclaré ça comme loyer impayé: ce qui est faux. Visale me réclame 1000? et mon propriétaire ne me répond pas, je lui ai envoyé un recommandé sans réponse. Je n'ai pas de revenu, pas de quoi payer un avocat.

Je m'apprête à prendre rendez-vous avec le conciliateur civique mais aujourd'hui, sans revenu je ne peux pas me permettre de payer un avocat. A cause de cette situation je risque de finir à la rue, je n'ai que 19ans et je suis vraiment triste de constater cela? Je n'ai pas les moyens.

Je suis en région Occitane, si vous avez des conseils ou de l'aide à me donner je serai heureuse de les recevoir. Connaissez-vous un avocat apte à m'aider? A cause de cette situation, je souffre beaucoup, je cherche activement un travail mais je ne pense pas m'en sortir.
J'ai vraiment besoin d'aide, merci !

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez vous défendre sans avocat.

Consultez l'ADIL [[url=https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/](https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/)]<https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/>[/url]
c'est gratuit.

Et lisez cette page, vous trouverez les démarches à faire pour contester ces retenues abusives et non justifiées.
[[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31301](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31301)]<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31301>
[/url]

Le recommandé sans réponse suffit pour saisir la commission de conciliation. C'est gratuit également.

Par Sabrina31

Bonjour,
Merci beaucoup pour votre aide. J'ai déjà contacté l'ADIL qui m'ont aidé dans mes démarches et pour les procédures à suivre. Cependant, j'aurai besoin d'un peu plus d'aide pour me défendre.

Vous vous doutez bien que sans avocat ou sans un entourage ayant déjà fait face à une telle situation, c'est assez compliqué.

J'ai saisi la commission de conciliation, néanmoins je n'ai pas d'avocat. Ainsi, j'aurai besoin d'arguments solides et surtout d'une bonne argumentation.

Par yapasdequoi

Selon vos ressources vous pouvez avoir une aide juridictionnelle (avocat pris en charge par l'état)
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074
[/url]

Mais l'aide de l'ADIL est en général suffisante.